



TRAVAUX CHEMIN DE VEISSIEUX LE HAUT

SÉCURITÉ ET MODE DOUX

OCTOBRE 2026



EMPRISE DES TRAVAUX



200
mètres
linéaires

POURQUOI CES TRAVAUX

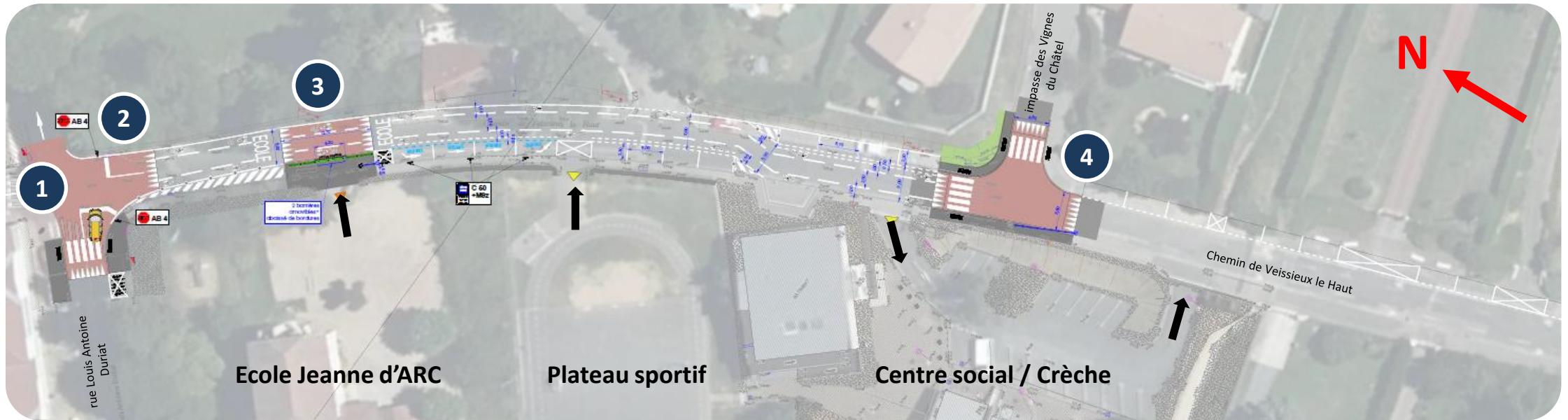
Une volonté politique : renforcer la sécurité aux abords des établissements accueillant des enfants sur la commune.

Un constat : de nombreuses situations dangereuses chemin de Veissieux-le-Haut au niveau de l'école et du complexe crèche / centre social :

- Trafic ponctuel dense de piétons et de véhicules,
- Manœuvres de stationnement complexes (en pente, sens inverse de la circulation, ...),
- Croisements dangereux entre véhicules à cause de ces manœuvres de stationnement,
- Traversées de la chaussée non sécurisées,
- Vitesse des voitures importante,
- Mauvaise visibilité en sortie du complexe centre-social / crèche,
- Forte affluence de piétons sur les trottoirs aux heures d'entrée et de sortie des établissements.

OBJECTIF DES TRAVAUX

- Priorité donnée à la sécurité
- Renforcer la place des mobilités douces
- Des travaux ciblés avant une réflexion globale sur la circulation
- Des travaux prévus pendant les vacances de la Toussaint (19 au 30 octobre 2026)



1 Création d'une zone de vigilance matérialisée par un marquage rouge et des flèches directionnelles sur la voirie :

- Renforcer l'attention au croisement
- Faire ressortir le passage piéton

2 Installation de deux panneaux «Stop» :

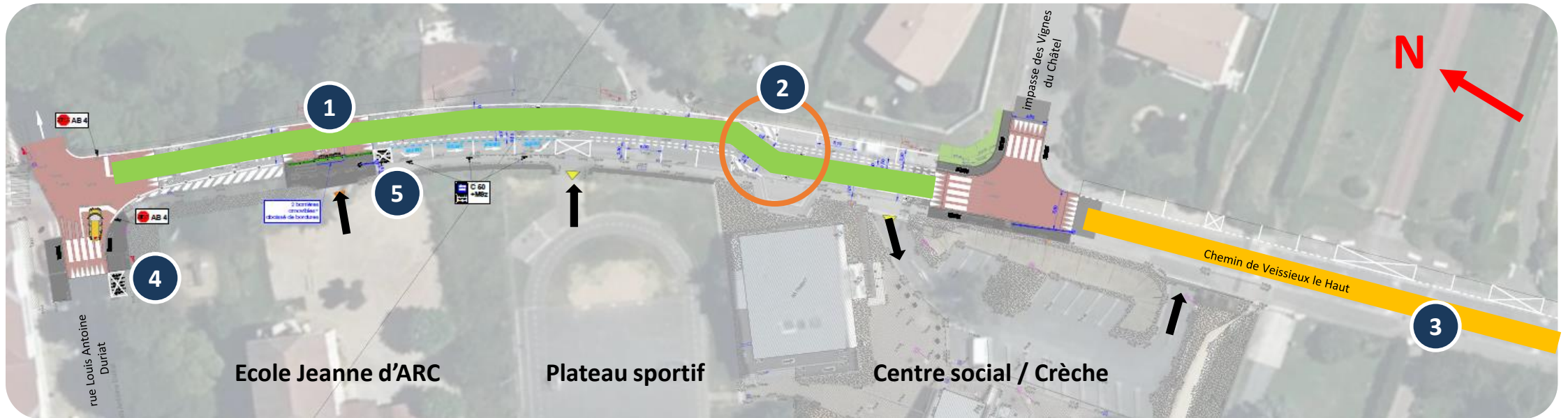
- Faire ralentir
- Améliorer la manœuvre sur le virage
- Priorité à la voiture à droite en cas de rencontre

3 Création d'une zone de vigilance matérialisée par un marquage rouge et des flèches directionnelles sur la voirie :

- Renforcer l'attention devant l'entrée de l'école

4 Création d'une plateforme surélevée devant l'espace Talançonnais, comprenant deux passages piétons :

- Faire ralentir
- Créer de la vigilance (entrée-sortie centre social et crèche)
- Améliorer la visibilité



1 Prolongement de la zone partagée (CVCB) :

(Chaussée à voie centrale banalisée)

- Offre aux vélos des voies sécurisées
- Éloigne la voiture du trottoir (hors croisement)

2 Dévoiement de la chaussée :

- Réduction de la vitesse
- Maintien du plus possible de places de stationnement

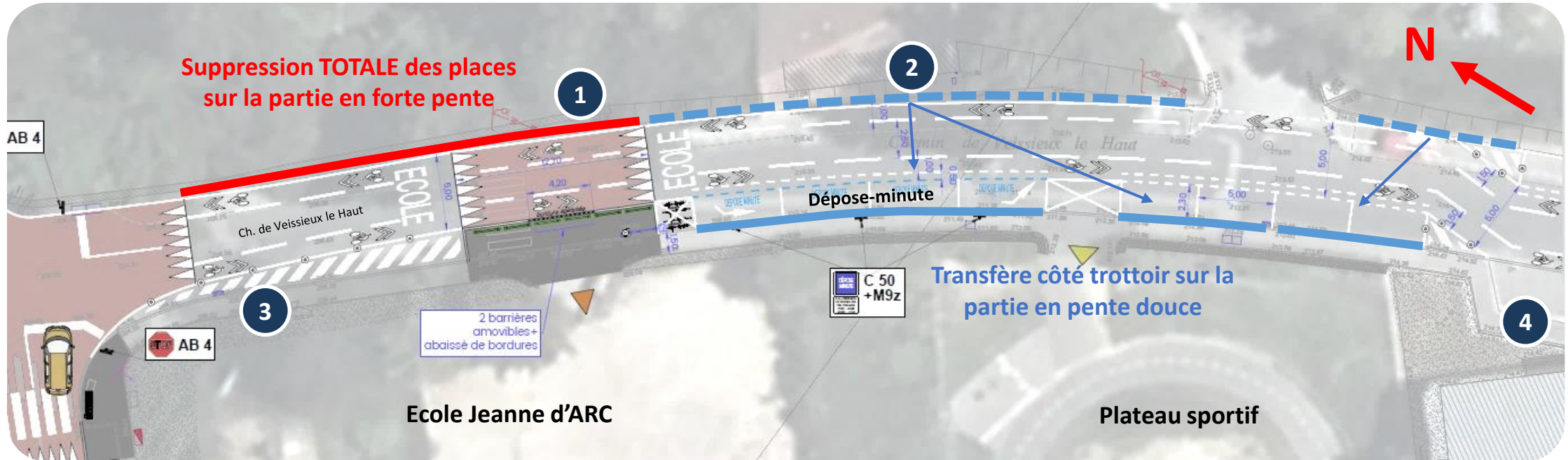
3 Zone partagée existante (CVCB)



4 Installation de 3 bornes vélos

5 Installation de 2 bornes vélos

LES AMÉNAGEMENTS 3/6



1 Suppression de 5 places de stationnement afin de sécuriser la zone située devant l'école :

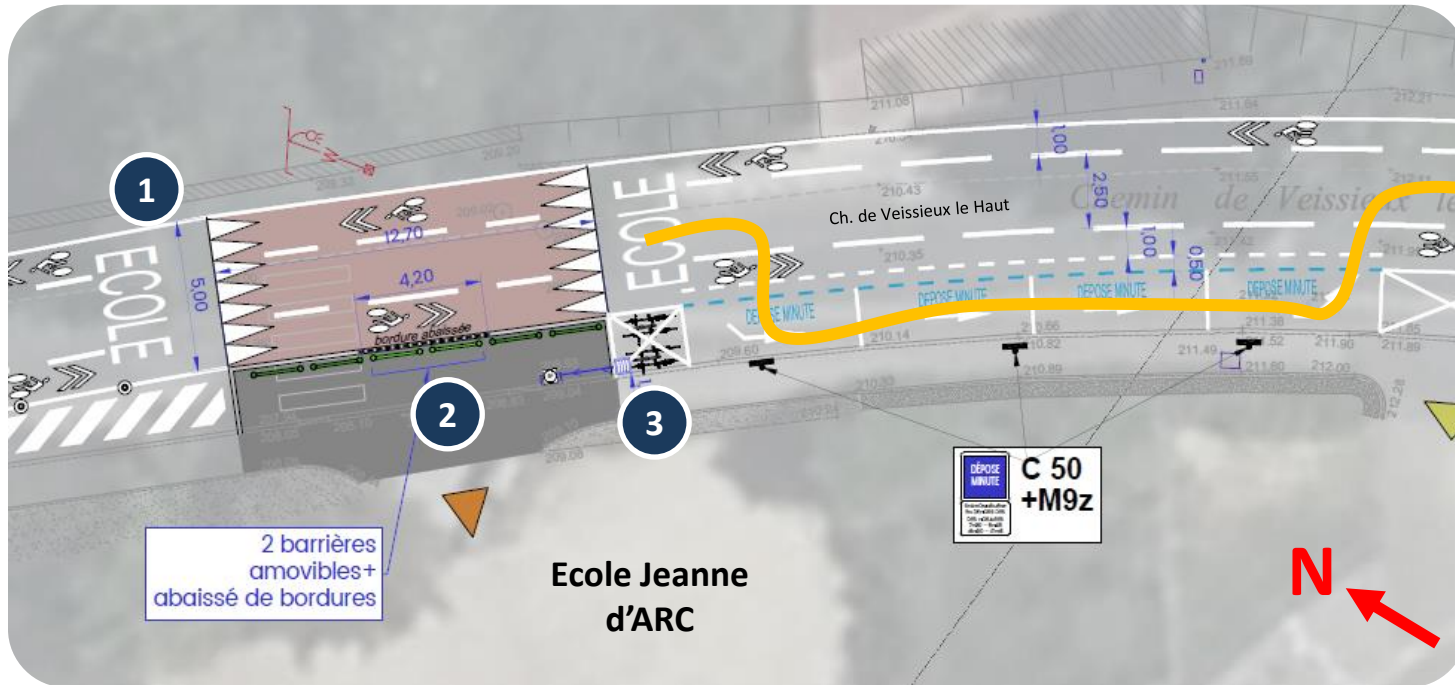
- Éloigner les véhicules du trottoir
- Éviter les croisements dangereux entre les véhicules
- Agrandir le parvis de l'école
- Arrêter les traversées d'enfants sur la voirie

2 Déplacement de 8 places de stationnement côté trottoir, dont 4 seront utilisées comme dépose-minute aux horaires d'entrée et de sortie de l'école

3 Mise en place de zébras et de bornes :

- Renforcer la sécurité des piétons aux heures de forte affluence, (nombreux croisements constatés entraînant des descentes de piétons sur la voirie)

4 Maintien de la place PMR



Zoom sur le fonctionnement de ce dépose-minute :

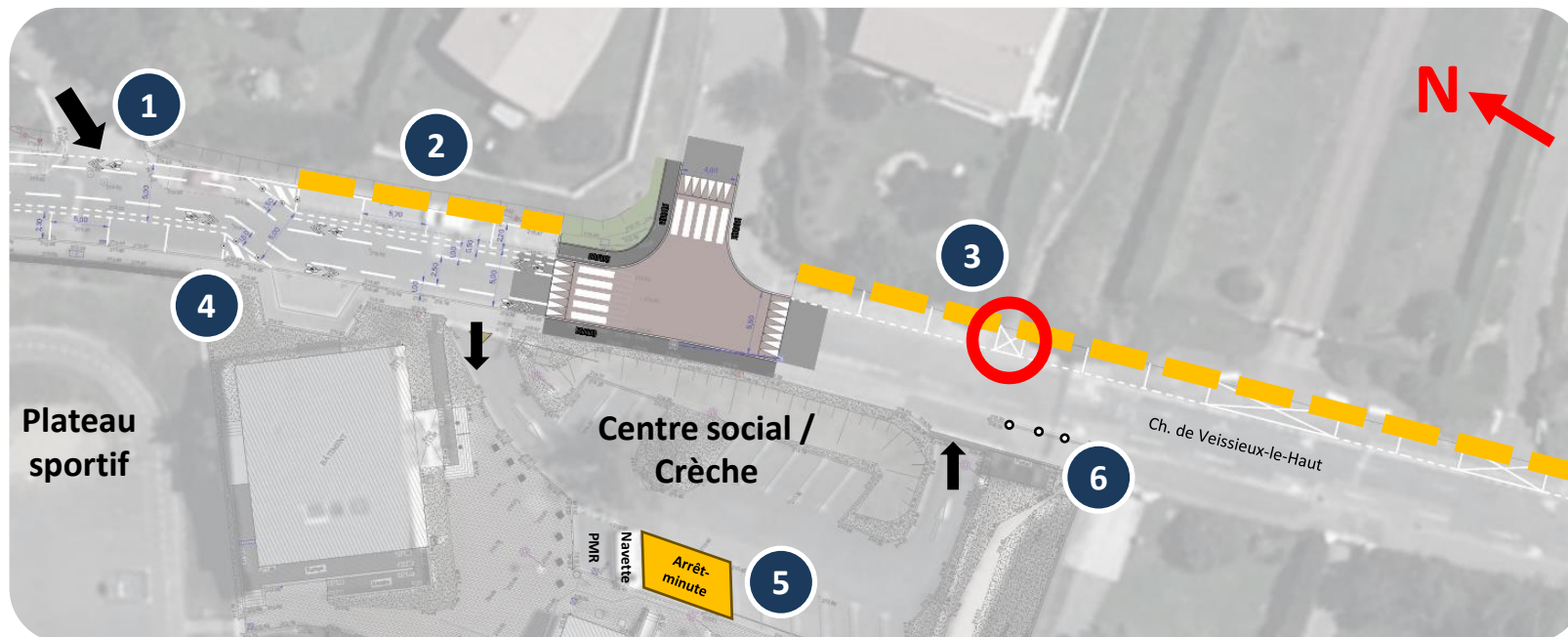
- L'éloignement du conducteur du véhicule est interdit
- Les personnes déposées sortent côté trottoir
- Les véhicules entrent et sortent dans la file en suivant le sens des flèches au sol
- Le stationnement y est interdit aux horaires de l'école (soit 4x par jour en période scolaire le lundi-mardi-jeudi-vendredi)

1 Marquage au sol du mot « ÉCOLE » de part et d'autre de la zone de vigilance

2 Élargissement du parvis devant l'école, protégé par des barrières, dont deux amovibles

3 2 bornes vélos, soit une capacité de 4 vélos

LES AMÉNAGEMENTS 5/6



1 Amélioration de la visibilité à la sortie du lotissement (déplacement des stationnements côté trottoir)

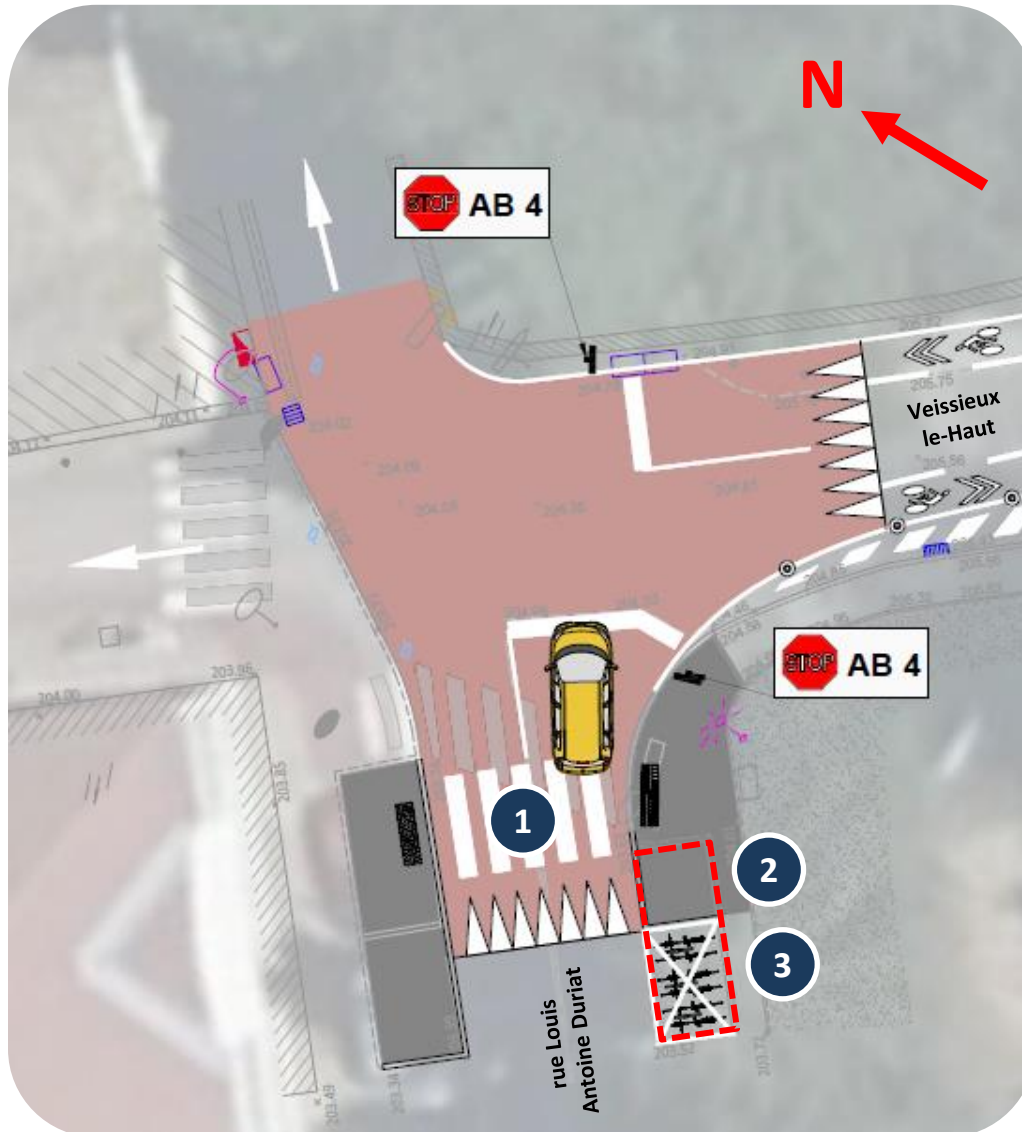
2 Les places de stationnement existantes, jusqu'à présent non matérialisées individuellement, seront délimitées afin d'optimiser le nombre de stationnement

3 Sécurisation par la sanctuarisation de la sortie du chemin piéton

4 Installation d'un banc après la pente raide

5 Marquage de 3 places arrêt-minute
Sortie autorisée pour une courte période

6 Pose de 3 plots pour empêcher le stationnement sur le trottoir



1 Modification du passage piéton afin :

- qu'il soit perpendiculaire à la voirie pour sécuriser la traversée des piétons
- qu'il soit conforme aux recommandations du Cerema
- qu'il permette le stockage d'un véhicule après les bandes blanches

Entraîne la suppression d'une place de stationnement

2 Suppression d'une place de stationnement pour :

- respecter les dispositions de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019
(place de stationnement interdite dans les 5 mètres en amont d'un passage piéton dans le sens de la circulation)

3 Installation de 3 bornes vélos sur l'emplacement de la place supprimée, soit une capacité de 6 vélos

STATIONNEMENT



Parking public gratuit



Accès parking



Stationnement gratuit
le long de la rue

Constat de la dangerosité de la zone qui supporte un trafic de piétons et de véhicules importants

Dans le cadre de l'engagement pris lors de la campagne municipale de renforcer la sécurité aux abords des lieux accueillants des enfants sur la commune, une première phase d'études et d'observations a été engagée dès mai 2026.

Ces réflexions ont notamment porté sur les abords de l'école Jeanne d'Arc et du complexe centre social / crèche, situés sur le chemin de Veissieux-le-Haut. Les observations réalisées sur place ainsi qu'avec les acteurs de ces établissements ont permis d'identifier plusieurs situations présentant un risque pour les piétons, et notamment pour les enfants.

Une priorité donnée à la sécurité

À partir de ces constats, nous avons étudié différentes solutions permettant d'améliorer la sécurité de cette portion de voirie avec une volonté initiale de préserver au maximum les places de stationnement existantes.

Cependant, les contraintes du site ne permettent pas d'améliorer suffisamment la sécurité sans supprimer certaines places. Nous avons donc fait le choix de privilégier la sécurisation des déplacements des enfants. La mise en place de dépose-minute et d'arrêt-minute permettra également de fluidifier l'accès aux établissements en proposant une autre manière d'amener les enfants devant les différents établissements.

Le projet retenu entraîne la suppression de 5 stationnements chemin de Veissieux-le-Haut, auxquelles s'ajoutent 2 stationnements supprimés pour répondre aux exigences réglementaires liées aux passages piétons rue Louis Antoine Duriat. (Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019). La délimitation des places le long du chemin de Veissieux-le-Haut permettra d'optimiser le nombre de véhicules stationnés.

Le projet prévoit également de renforcer la place des mobilités douces, avec l'installation de 5 bornes vélos, et le prolongement de la voie partagée existante.

Des travaux ciblés avant une réflexion globale sur la circulation

Les travaux seront volontairement légers et ciblés : principalement du marquage au sol, des zones de vigilance, des dispositifs de protection et quelques adaptations ponctuelles de la voirie. Les modifications principales étant la création d'une plateforme surélevée devant l'espace Talançonnais, l'agrandissement du trottoir devant l'école Jeanne d'Arc et la modification du carrefour entre le chemin de Veissieux-le-Haut et la rue Louis Antoine Duriat.

Le chemin de Veissieux-le-Haut sera en effet intégré à la réflexion globale sur l'évolution de la circulation dans la commune. Cette réflexion pourrait conduire, à terme, à une évolution du statut ou de l'organisation de la rue et à des travaux de voirie plus importants.

Mais face aux dangers constatés, la sécurisation de cette portion ne pouvait attendre l'aboutissement de cette réflexion globale. Ces premiers aménagements permettent donc d'agir rapidement, tout en évitant d'engager aujourd'hui des travaux lourds qui pourraient être amenés à évoluer par la suite.

Des travaux prévus pendant les vacances de la Toussaint

Afin de limiter la gêne pour les habitants et les usagers, les travaux sont prévus pendant les vacances de la Toussaint **du 19 au 30 octobre 2026.**